part&namut
Cultivons votre santé

Avantages Partenamut
Demande d'intervention

PSYCHOLOGIE - SEXOLOGIE / SEANCES SUPPLEMENTAIRES

COORDONNEES DU CLIENT (écrire en majuscules ou coller une vignette d'identification)

N° d'affiliation : ----------

Nom : ----------

Prénom : ----------

Adresse : ----------

CP et Localité : ----------

Apposer ici une vignette de la mutualité

Pour bénéficier de ces séances supplémentaires, il faut être atteint d'une des pathologies mentionnées dans l'annexe 2 des statuts de l'assurance complémentaire.

A REMPLIR PAR LE/LA PSYCHOLOGUE

Nom et prénom du/de la psychologue ----------

certifie que l'affilié(e) dont les coordonnées sont reprises ci-dessus a bénéficié de séances de psychologie.

Date de la prestation	Montant payé	Cachet et signature du/de la psychologue
□□/□□/□□□□	□□□,□□ €	
□□/□□/□□□□	□□□,□□ €	
□□/□□/□□□□	□□□,□□ €	

A REMPLIR PAR LE/LA SEXOLOGUE

Nom et prénom du/de la sexologue ----------

certifie que l'affilié(e) dont les coordonnées sont reprises ci-dessus a bénéficié de séances de sexologie.

Date de la prestation	Montant payé	Cachet et signature du/de la sexologue
□□/□□/□□□□	□□□,□□ €	
□□/□□/□□□□	□□□,□□ €	
□□/□□/□□□□	□□□,□□ €	

Pour bénéficier de cet avantage, il faut être inscrit(e) et en règle de cotisations aux Avantages Partenamut.
Ce document est relatif aux conditions statutaires de l'assurance complémentaire à la date de la prestation.
Les conditions actuelles d'intervention pour cet avantage sont consultables sur notre site via le lien https://www.partenamut.be/fr/remboursements-avantages/psychologie ou en scannant le QR-code.

Partenamut - N° entreprise 0411.815.280 (loi du 06 août 1990) - Boulevard Louis Mettewie 74/76 - 1080 Bruxelles

A509GT0741000000000000000000000000A